

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mai 2022

\* \* \* \*

L'an deux mil vingt-deux le 16 mai le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la présidence de Madame Emeline BOURDAT BRISSEAU, Maire.

Présents : Jean-Marie BAGGIO, Christine HENRY, Benoît-Joseph CHAPUS, Isabelle BOUCHON-PEAUCELLE, Pascal LELEU, Laurence PALLUET, Pierre LEROY-LANSARD, Delphine SICHE, Francis LAPORTE, Stéphanie PEETERS, Olivier BUREAU, Céline L'HOMME, David CALISTO, Fabienne MAURI, Berty MARIE, Jérôme LASSALLE (arrivé à 20h13),

Absents excusés :

Rachel BLIMON pouvoir à Mme Emeline BOURDAT BRISSEAU  
Sylvie DAVID

Secrétaire de séance : Pierre LEROY-LANSARD

Madame le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil : aucune observation n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour

### **I - Approbation des statuts de la Cali suite à modification d'une compétence supplémentaire**

Ce point est retiré de l'ordre du jour car il a déjà fait l'objet d'un vote à l'unanimité lors du conseil municipal du 15/12/2021.

### **II Mise en place d'astreintes**

Madame Le Maire expose : pour faire face aux besoins de service des agents du service technique pour préparer, encadrer, et ranger des manifestations, pour permettre la mise en sécurité des voies lors de manifestations comme les kermesses, pour intervenir sur le territoire lors de fortes intempéries afin de mettre en sécurité les voies et bâtiments, il est nécessaire de mettre en place des astreintes d'exploitation, de sécurité et de décision en ce qui concerne le responsable du service qui doit être joignable.

Ces astreintes seront déclenchées via un ordre de mission pour les besoins de service ainsi les agents seront couverts, protégés et les responsabilités de chacun sont claires.

Le conseil municipal ayant pris connaissance du projet de délibération, vote à l'unanimité des membres présents la mise en place d'astreintes pour les agents du service technique titulaires et contractuels.

### **III - Demande de subvention de l'ASA Arveyres Génissac**

La commune a été saisi d'une demande de subvention de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) des Palus d'Arveyres et Génissac pour un montant de 1 200€. Ceci afin de réaliser des travaux d'entretien des digues situées près de la pelle de l'Estey de Génissac.

Cette association gère tout ce qui relève de la protection contre les inondations. Cette subvention annuelle permet de prendre en charge la surveillance, l'entretien des digues et ouvrages de protection ainsi que la prévention contre les inondations sur la Dordogne.

C'est une compétence de la CALI (Gemapi) qui a laissé la gestion à l'ASA compte-tenu de leurs compétences.

Arrivé de M. Jérôme Lassalle

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 1200€ à cette association et remercie Messieurs Ardouin, Cholet et Mme Piquet nos veilleurs.

#### **IV – Contrat PEC**

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Depuis le 10 mai nous accueillons un jeune stagiaire en immersion locale pour la découverte du métier d'agent technique via la mission.

Cette personne rendant entière satisfaction et devant nos besoins je vous propose de créer un emploi PEC (Parcours Emploi Compétence) à compter du 23 mai 2022, pour une durée hebdomadaire de 35h00, au smic en vigueur pour un an avec possibilité de renouvellement d'un an supplémentaire

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, l'agent devra suivre des formations à la charge de l'employeur.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'agent de service et d'entretien à compter du 23 mai 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
  
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
  
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
  
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
  
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
  
- AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Mission Locale

#### **V - Contrat location copieurs école et mairie**

Le contrat de la mairie étant effectif jusqu'au 31/12/2022, le conseil municipal doit statuer sur celui de l'école

Mme le Maire donne lecture du tableau d'analyse remis aux élus

Sur l'école, 4 entreprises se sont positionnées (E2MI, Sharp, Ricoh, Buropartner). La proposition la mieux disante est celle de Sharp pour un coût ht de 158€ par trimestre avec un coût copie NB 0,0028€HT et couleur 0.024€ HT

De plus, pour le confort de l'équipe pédagogique, la machine Sharp a l'avantage d'être la même marque que l'autre copieur installé dans l'école (et donc pas de changement d'environnement de travail). Aussi, ce matériel propose des options de lecture de formats de documents variés.

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de prendre en location un copieur multifonction auprès de la société SHARP pour un montant trimestriel HT de 158€ pour une durée de 5 ans avec un coût copie NB 0,0028€HT et couleur 0.024€ HT
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat.

## **VI - Convention de servitude avec le Syndicat Départementale Energie et Environnement de la Gironde**

Madame le Maire indique que les travaux réalisés par le SDEEG au lieu-dit Duran ont occasionnés l'implantation d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section AM n° 464/465/484 appartenant à la commune.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SDEEG.

## **VII - Convention de servitude avec le Syndicat Départementale Energie et Environnement de la Gironde**

Madame le Maire indique que les travaux réalisés par le SDEEG au lieu-dit Langous ont occasionnés l'implantation d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section AC n° 692 et 305 appartenant à la commune.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SDEEG.

## **VIII Approbation du projet et des coûts d'équipements sportifs de proximité**

Mme le Maire passe la parole à M. Benoît Chapus, Adjoint en charge du dossier :

La commission Enfance et Jeunesse ne pensait pas se lancer dans un si gros projet deux mois après son arrivée. Cependant, il y a un contexte national de subventionnement pour les équipements sportifs dans le cadre des JO 2024. Cette subvention se fait par l'ANS.

Toutes les communes ne peuvent pas y prétendre, mais Génissac oui en tant que commune de la CALI, couverte par un contrat de ruralité.

Le projet proposé par la commission se trouverait sur le champ de foire et comporterait plusieurs équipements :

- Une pumptrack
- Deux terrains de basket 3x3
- Des équipements sportifs individuels / fitness extérieur

Le mélange de ces équipements permettrait de faire de cette zone un endroit multigénérationnel ou chacun pourrait y trouver quelque chose à faire.

Monsieur Bureau questionne sur l'intérêt de terrains de baskets sachant qu'il y a des paniers sur le city. Les membres de la commission expliquent que ce ne sont pas de vrais terrains de baskets car non homologués. Également, l'idée est de multiplier les équipements pour créer de vrais lieux de rencontre et d'échanges entre les habitants de la commune.

Monsieur Laporte questionne sur le monde que ces installations peuvent brasser et si nous sommes en capacité

d'assurer la sécurité de tout le monde.

Le conseil échange à ce sujet. Il est évident que cette zone produira un engouement conséquent au départ mais que, naturellement, le tout se régulera. En semaine, sur temps scolaire, les installations seront surtout utilisées par des locaux. Les week-ends seront peut-être plus des moments de fréquentation importante.

Monsieur Lassalle félicite la commission pour ce travail. Il questionne sur un éventuel chiffrage, dès à présent, des coûts annexes pour pouvoir tout prévoir à l'avance (coûts d'aménagements des terrains, voiries et réseaux divers). Le conseil échange à ce sujet. L'idée pour la commission sera alors de travailler sur cette question pour une future présentation en CM de ces ajouts supplémentaires à prendre en compte.

La vigilance est également attirée sur le positionnement des équipements pour éviter de créer trop de nuisances sonores à proximité des habitations. C'est en ce sens que la commission a déjà tranché sur le fait que cet espace ne devra pas être éclairé la nuit.

M.Chapus présente le coût du projet et le plan de financement possible

### **Plan de financement prévisionnel projet d'équipements sportifs**

	Dépenses	Recettes
Etudes relatives équipements sportifs		
travaux équipements sportifs		
Pumptrack enrobé	165 000.00 €	
2 terrains basket ball 3x3	13 952.94 €	
Aire équipements fitness extérieur	13 776.00 €	
Subvention sollicité à la fédération de basket		4 000.00 €
Subvention sollicité par l'ANS		150 183.15 €
Autofinancement		38 545.79 €
TOTAL TRAVAUX H.T.	192 728.94 €	192 728.94 €

A ces coûts s'ajouteront des dépenses pour la municipalité liée à l'aménagement de la zone (cheminements, mobilier urbain...), le conseil municipal souhaite donc que la commission puisse travailler sur les coûts annexes et les nuisances.

Mme Henry souligne que ce projet n'est pas prévu au budget comment va-t-il être financé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de solliciter auprès de l'ANS une subvention
- Précise qu'il reverra le projet en fonction des montants alloués par subvention
- Autorise Mme le Maire à signer le dossier de demande de subvention

### **Questions et informations diverses**

Intervention de M. Baggio sur :

#### A) Organisation des deux tours des élections législatives

- Plus qu'une seule personne à l'accueil
- Maire + 5 adjoints + 2 CM délégués pour les présidences et secrétariats des bureaux de votes des deux tours
- Assesseurs 1 et 2 (premier et dernier créneau + dépouillement)
- Assesseurs (autres créneaux de la journée)
- Une fois le tableau rempli, il sera possible de proposer aux habitants des créneaux précis sur lesquels nous avons

besoin d'aide pour la tenue des bureaux de vote

#### B) Rectification du PLU

Les rectifications sollicitées par le Tribunal Administratif ont été faites par la Cali et mises à disposition du public affichée depuis mardi 9 mai indiquant que du 23 mai au 23 juin, la population peut consulter la modification du PLU.

Les modifications consistent à supprimer des trois zones constructibles UA, UB et UC la nécessité de faire une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie pour arracher un arbre.

#### C) Génissac Village

- Couacs de distribution : des habitants n'ont pas reçu le bulletin (Route de Branne, Route des Faures déjà repérées)
- Dead-line d'envoi des articles au 20 mai 22

#### D) Succession Guérineau / Vente ex cabinet médical

Toujours en négociation sur le prix de la première et en cours de consultation sur la deuxième.

#### E) Directeur des services techniques

Six entretiens ont été effectués. Laurent Cheveau a été sélectionné et rejoindra l'équipe à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Un travail de planification est en cours pour lui permettre une arrivée la plus efficace et efficiente possible.

#### F) CCID

La liste des commissaires titulaires et suppléants a été redescendue et communiquée.

#### G) Révision du RI du CM

Le règlement intérieur du conseil municipal va devoir être fait avant le 31 juillet. Une commission spéciale de travail sera créée à ce sujet.

#### H) Délais pour les pièces d'identité

Possibilité de suggérer à la Cali de rajouter un nouveau point de recueil pour les CNI. Le président de la Cali été plutôt favorable à l'idée. Sur Libourne on est à 121 jours de délai en moyenne, ce qui est plus bas qu'ailleurs donc le sous-préfet a indiqué qu'il n'y avait pas de priorité sur la circonscription dans le cadre des 400 nouveaux points de collecte annoncés par le gouvernement.

Deux arguments ont été avancés lors de la réunion avec monsieur le Sous-Préfet : le maillage du territoire Sud de la Cali + mutualisation des moyens avec les communes avoisinantes pour le recueil et le traitement des demandes.

#### I) Séminaire de rentrée

L'idée serait de se retrouver un samedi matin avant les vacances de la Toussaint pour que toutes les commissions puissent présenter les travaux engagés depuis 6 mois et réfléchir à leur devenir. Ce temps de convivialité semble nécessaire pour maintenir un travail collectif de qualité.

#### J) Remerciements au Comité des Fêtes

Le conseil municipal remercie le comité des fêtes pour l'organisation du week-end festif qui a brassé beaucoup

de monde et a fait sortir les génissacais et leurs offrir leur premier temps de convivialité après les temps de crise que nous venons de vivre.

#### K) Commission environnement

Un service de broyage de végétaux en partenariat avec le Semoctom va reprendre sur la commune. C'était un service qui existait déjà avant sur la commune. Le broyat ne pourra pas être réutilisé par l'espace maraîchage compte-tenu de la configuration des espaces. Ce sera donc à l'endroit précédemment utilisé, à savoir à côté du stade. Les services techniques vont réhabiliter la zone.

Les habitants pourront alors se déclarer en mairie pour aller déposer le dimanche matin les végétaux à broyer. Ce sera également possible en semaine en passant récupérer la clé du cadenas en mairie. Ce sera une expérimentation pour voir si les habitants respectent le lieu, la répartition des différents végétaux et ne s'en servent pas de déchetterie pour autre chose.

Jérôme Lassalle questionne sur la présence ou non d'un élu les dimanches matin lors de l'ouverture pour être sûrs qu'il n'y ait pas de dépôts autre que les végétaux. Benoît Chapus indique que cela va fonctionner sur la confiance et que, s'il y a des dérapages, le fonctionnement sera revu. Les broyats seront récupérables par les habitants.

#### L) Question de Monsieur Marie – Réseaux sociaux

Berty Marie questionne sur la photo de couverture qui est utilisée sur la page Facebook de la mairie et propose d'utiliser une photo volets ouverts et herbe tondue.

La commission communication le note et va faire le changement.

#### M) Question de Monsieur Marie – Réflexion sur un texte du sénat

Berty Marie questionne sur la possibilité de conflits d'intérêts entre la présidence d'une association et la présidence d'une commission à travers la personne de Christine Henry, présidente de la commission Associations et de l'association Passa Camin. Il propose alors d'envoyer ce texte du sénat comme réflexion à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il a été interpellé à ce sujet. Il conseille d'être vigilants au sujet de la prise illégale d'intérêts.

Madame Bouchon Peaucelle Isabelle lit un article du magazine des maires de France indiquant que, dans ce cas de figure, la personne concernée doit sortir de la salle pendant la discussion et la délibération lors de ces sujets.

Madame Henry Christine ajoute qu'elle s'est engagée de toute façon à ce que son association ne formule aucune demande de subvention. Elle précise également que la commission Association ne travaille pas que sur la question des subventions mais aussi sur l'élaboration d'une programmation culturelle et artistique sur la commune.

Jérôme Lassalle indique que des éléments de réponse peuvent être trouvés dans le Code général des collectivités territoriales sur la partie concernant les conseillers municipaux intéressés.

#### N) Situation en Ukraine

Laurence Palluet qui s'occupe de ce dossier fait un point sur les dernières nouvelles. La Gironde reçoit ceux qui ont transité par la Moldavie. Seulement 26 ont été reçus la semaine dernière. Cela montre une grande diminution de ces flux de déplacement. Les ponts aériens ont été arrêtés et ces déplacements se font donc par des voies plus habituelles.

L'association France Horizons s'occupe de l'hébergement. Ils hébergent 361 personnes sur la Gironde et 294 enfants sont scolarisés. Il y a encore des besoins en hébergement.

Un forum va être organisé au mois de juin pour proposer des postes aux ukrainiens qui ne pourraient pas rentrer chez eux cet été.

La gratuité des TER ainsi que de deux A/R en TGV ont été mis en place pour ces populations.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les participants et lève la séance à 22h00.